



assurance DOMMAGES OUVRAGES

Par **macoge**, le **10/06/2020** à **11:42**

Nous avons acheté un appartement NEUF (duplex). Nous avons subi des infiltrations provenant de la terrasse de l'étage supérieur, infiltrations dues à un défaut d'étanchéité et à des joints de dilation du muret de cette terrasse au moment de la construction. Etant en copropriété, nous avons fait une déclaration de sinistre auprès du SYNDIC qui lui a contacté l'assurance dommages ouvrages. C'était le **7 JUIN 2019**. Nous avons eu 2 expertises successives pour trouver la provenance de ces fuites. La **dernière expertise a eu lieu le 20 septembre 2019**. L'expert a demandé aux sociétés, ayant travaillé sur la construction de cet immeuble, de faire les travaux de réparation au niveau de l'étanchéité de la terrasse. CEUX-CI ont été faits

MAIS, nous avons 3 pièces sur 4 qui sont sinistrées. Nos plafonds sont lézardés, tachés, fissurés et ni l'expert ni l'assurance DOMMAGES OUVRAGES ne réagissent. Seule la cause a été réparée MAIS PAS NOS PLAFONDS. L'assurance DOMMAGES OUVRAGES ainsi que L'EXPERT ont en leur possession **1 devis de peintre du 8 NOVEMBRE 2019** pour cette réfection. Malgré nos courriers, ces personnes nous opposent une mutité totale. Cela FAIT **MAINTENANT 369 JOURS que notre sinistre a été déclaré et les travaux ne sont toujours pas terminés** et LA "DOMMAGES OUVRAGES" qui a garantie ce sinistre n'est pas apparemment disposée à financer la réfection de nos plafonds (partie intégrante du sinistre) !!!

Si quelqu'un peut nous aider pour débloquer ce dossier nous serions très contents....

Merci d'avance - Marie - le 10 juin 2020

Par **oyster**, le **10/06/2020** à **12:09**

Bonjour,

La cause est identifiée d'une part ,et, concerne la Dommage Ouvrage.

La conséquence concerne votre assurance à savoir vous devez fournir un devis pour la réparation de vos dégats ...